

Ententes fiscales fédérales-provinciales

Cette année sera décisive pour le comité fédéral-provincial du régime fiscal lequel, comme la Chambre le sait, effectue un examen général des relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Un des facteurs importants qui sont à la base de ces entretiens est la hausse rapide des dépenses des gouvernements provinciaux et de leurs municipalités. Aujourd'hui, nombre des principaux besoins sociaux des Canadiens relèvent de la juridiction provinciale, et les dépenses des provinces reflètent naturellement cette tendance. Je songe en particulier à l'enseignement, à l'hygiène, à divers besoins de bien-être et aux routes. Les dépenses fédérales, d'une part, semblent augmenter presque parallèlement à notre produit national brut. Les besoins des gouvernements provinciaux et de leurs municipalités, d'autre part, paraissent augmenter à un rythme plus élevé. Le trésorier provincial de l'Ontario déclarait, le mois dernier, dans son exposé budgétaire: «Il est de plus en plus évident que les dépenses globales combinées de la province et des municipalités vont continuer de s'accroître à un rythme beaucoup plus rapide que les engagements correspondants du gouvernement fédéral».

• (8.10 p.m.)

Dans notre régime fédératif, les provinces disposent de trois moyens leur permettant d'assurer les services publics à un niveau convenable. En premier lieu, les provinces doivent avoir accès aux sources de revenu disponibles dans une proportion satisfaisante. C'est le problème du partage des impôts. J'en suis venu à la conclusion qu'il y aura moyen d'assurer à la fois aux provinces, suffisamment de revenus pour faire les frais de leurs engagements et, au gouvernement fédéral, un champ d'action assez vaste pour utiliser efficacement la politique fiscale à des fins économiques. En second lieu, il faut prévoir un régime de paiements de péréquation, versés par le Parlement, pour garantir aux provinces moins riches les moyens d'assurer des services suffisants. La formule de péréquation actuelle n'est pas tout à fait satisfaisante. Nous voudrions mettre au point une formule embrassant une conception plus large de la compétence fiscale, fondée sur un vaste éventail de revenus provinciaux. Le troisième élément comprend les subventions conditionnelles accordées par le gouvernement fédéral à des programmes provinciaux particuliers.

Voilà—et il s'agit du problème principal—un domaine où il faut trouver un juste milieu entre deux considérations importantes: d'une part, la responsabilité que nous ressentons ici au Parlement—et je me considère

[L'hon. M. Sharp.]

ici comme un député—de montrer la voie dans des questions d'importance nationale, et, d'autre part, l'obligation de respecter les responsabilités et le jugement des provinces au sujet de questions relevant de leur compétence. Ce ne sera pas chose facile, mais je n'ai pas le moindre doute, moyennant une imagination et une bonne volonté suffisantes, que nous parvenions à trouver des solutions réalisables.

Les tarifs

Ce sera également une année importante pour les affaires économiques internationales. La négociation Kennedy sur les tarifs, organisée par les signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, doit aboutir avant la fin de l'année pour que les pourparlers se terminent à temps. Les pouvoirs que détient le gouvernement des États-Unis en vertu de la *Trade Expansion Act* expirent au milieu de 1967. Ce serait une perte tragique que le commerce mondial ne parvienne pas à tirer parti de cette loi de conception hardie, l'une des belles réalisations du président Kennedy. Pour notre part—et, sauf erreur, j'exprime maintenant l'attitude de tous les députés aussi bien que celle du gouvernement du Canada—nous ferons tout notre possible pour assurer le succès de cette négociation.

Les modifications au tarif des douanes que je vais proposer ce soir sont très peu nombreuses. Elles figurent dans la résolution. Nous avons reçu, en vue de la modification du tarif, un très grand nombre de propositions et de demandes. A titre d'ancien ministre du Commerce et de libre-échangiste, je suis heureux de constater qu'une grande majorité d'entre elles ont pour objet des réductions plutôt que des augmentations des droits. Plusieurs d'entre elles ont beaucoup de valeur. Mais à un moment où nous sommes engagés, sur le plan international, dans des négociations tarifaires comptant parmi les plus importantes de notre histoire, la Chambre se rendra compte, j'en suis sûr, de l'opportunité de recourir à toutes les réductions tarifaires auxquelles nous songeons pour faciliter à nos propres exportations l'accès des marchés étrangers.

Coopération monétaire internationale

Nous prenons aussi une part active à l'étude sur le plan international de méthodes tendant à l'amélioration du système monétaire international. Les ressources sous forme de réserves traditionnelles, comme l'or et les devises de réserve, ne suffiront probablement plus pour répondre aux besoins créés par le volume croissant des échanges et des paiements internationaux. Nous aimerions voir l'établissement d'un organisme qui permettrait